

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 MARS 2022**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	8	Excusés :	3	Absent :	0	Votant :	9	10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux le 14 Mars à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

**Présents** : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

**Excusés** : Mrs Thomas ROLLET, Batiste FAVIER, Pierre LANEYRIE (a donné pouvoir à M. Claude BOURDON)

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

**QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 1 – DEVIS DE LA SAS ROLLET POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX PORTES SECTIONNELLES POUR LE FUTUR LOCAL DES POMPIERS.**

Compte tenu de l'actualité géo-politique actuelle, Monsieur Claude BOURDON contacte au plus vite la SAS ROLLET pour savoir si le devis DU 12 Janvier 2022, d'un montant HT de 8 560,00€ (TTC 10 272,00€) est toujours valable. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe pour accepter le nouveau devis en cas d'augmentation des prix.

**1) BILAN DES TABLES RONDES SUITE AUX REPONSES RECUES DES QUESTIONNAIRES PLU**

Monsieur Alban VOSSION indique que les tables rondes se sont bien passées. L'organisation s'est déroulée comme prévu en même temps que les travaux de Vergisson.

Suite à ces travaux, les 2 communes de Solutré-Pouilly et Vergisson ont élaboré le résumé commun suivant : Les PLU devront être en adéquation non seulement avec les enjeux touristiques et économiques du territoire mais également avec les besoins des administrés qui vivent et travaillent sur les deux communes. C'est pourquoi les deux municipalités ont décidé d'engager une démarche démocratique et proactive pour recueillir la vision des habitants à moyen et long terme et leurs besoins spécifiques afin de préparer les orientations des futurs PLU autour d'un projet consensuel sur le devenir de leur territoire.

Cette démarche s'est faite à travers un questionnaire identique envoyé aux habitants des deux communes et des réunions publiques qui ont permis de recueillir leurs attentes et visions pour construire leur projet de territoire et leur expliquer les enjeux d'un PLU et sa nécessité.

Les objectifs majeurs sont de maintenir un territoire authentique vivant en restant maître de notre avenir.

De manière plus concrète et adaptée à chaque territoire, les projets suivants ont ainsi été identifiés :

- Maitriser l'évolution du tourisme avec les partenaires pour garder l'authenticité de nos villages dans un juste équilibre entre habitants, exploitations viticoles/agricoles et tourisme.
- Délimiter des zones pour développer de l'activité viticole et/ou agricole permettant de garder les exploitations sur nos territoires afin de garantir un village vivant intrinsèque à nos communes.
- Favoriser les réhabilitations des maisons inoccupées en les adaptant aux nouvelles normes environnementales et aux besoins sociétaux afin d'accueillir des populations du village mais aussi des populations nouvelles avec enfants et maintenir nos écoles. Le PLU devra ainsi offrir un cadre respectant les contraintes du site classé et qui permettra de faciliter ces transformations faute de quoi les habitations resteraient vides.
- Identifier les îlots pour développer de l'habitat à la marge, c'est-à-dire développer de manière ponctuelle quelques nouvelles constructions soit en densifiant sur un foncier dans des zones déjà identifiées constructibles pour l'habitat, soit en créant quelques petites zones restreintes en continuité des zones urbanisées pour développer la possibilité de construire quelques maisons.
- Développer la vie associative et le lien entre les habitants.

- Favoriser l'implantation de commerces alimentaires et touristiques.

Il s'agit maintenant pour les élus des deux communes de poursuivre les réflexions plus en détail sur les différents points évoqués afin de trouver les solutions les plus adaptées aux enjeux décrits ci-dessus.

En conséquence et dans le même esprit démocratique, la démarche avec les habitants sera poursuivie pour définir la ou les zones sur lesquelles il serait envisagé de positionner le développement économique viticole et agricole. Il en sera de même pour le développement de l'habitat, les orientations sur l'environnement et le tourisme, ... Ces zones ainsi identifiées pourront alors être intégrées dans nos PLU et dans les actions du SCOT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la synthèse de ces travaux.

## **2) GROUPEMENT DE COMMANDES : ELABORATION DES PLU DE SOLUTRE-POUILLY ET VERGISSON : ACCORD POUR ETABLIR UNE CONVENTION CONSTITUTIVE**

Concernant le PLU, une 2ème offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage est attendue. Le coût s'élèverait à environ 5 000€ pour la gestion de l'appel d'offre, soit 2 500€ pour SOLUTRE-POUILLY et 2 500€ pour VERGISSON.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra d'établir les pièces écrites de la consultation (selon le code des marchés publics) d'un cabinet qui réalisera le PLU. La mission AMO durera environ 2 mois. Le choix du cabinet en charge du PLU est attendu autour de l'été.

## **3) TABLEAU DES EFFECTIFS POUR AVANCEMENT DE GRADE DE MME GHISLAINE IFANGER**

Pour permettre l'avancement de grade de Madame Ghislaine IFANGER, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

<b>LIBELLE EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSSIBILITÉ POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3</b>	<b>POSTES VACANTS</b>	<b>DURÉE TEMPS DE TRAVAIL HEBDO-MADAIRE</b>
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TNC 31H00
<b>Agent polyvalent des services techniques</b>	<b>Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe, Principal 1ère et 2ème classe)</b>	<b>1</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>TC 35h00</b>
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TNC 11H00 (annualisé)

## **4) CENTRE AERE – FEDER**

Un appel à candidature est lancé par le FEDER (fonds européen avec MBA et la Région comme interlocuteurs locaux). La question d'un financement potentiel du projet de transformation du centre aéré a donc été posée.

Pour mémoire, suite aux tables rondes organisées en Juillet 2021, il ressort que le projet porté par les habitants de la commune est de créer un espace de loisirs multifonctionnel avec espaces couverts clos et préaux privatifs, ainsi que des aménagements extérieurs arborés avec tables et bancs pour passer des moments agréables dans un environnement remarquable. Véritable lieu de rencontre, ce lieu permettra de pouvoir organiser des rencontres festives, familiales, des manifestations culturelles (marché local, exposition, ...), un point d'étape touristique.

Comme prévu, ce projet devra être affiné et précisé par le conseil municipal au fil des mois en 2022 avec l'appui d'un cabinet d'architecte afin de définir plus précisément les bâtis à rénover, ceux à démolir et la conception de l'aménagement d'ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déposer la candidature de la commune de Solutré-pouilly auprès de MBA au titre de l'Appel à Manifestation d'intérêt de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre de l'axe urbain du programme européen FEDER-FSE+ 2021-2027, pour le projet de création d'un espace de loisirs multifonctionnel et d'accueil touristique.

## **5) MBA – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPETENCE SDIS**

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a adopté lors de sa séance du 9 décembre 2021, le 1er volet du pacte financier et fiscal. Sa mise en œuvre et son financement impliquent notamment une révision des attributions de compensation en lien avec la compétence SDIS.

En effet, la séance de la CLECT du 25 février 2021 relative à l'évaluation des charges liées à la contribution SDIS transférée à compter du 1er janvier 2021 a été l'occasion de souligner une anomalie dans les flux financiers liés au transfert puis à la restitution de cette compétence.

Ainsi, lors de la restitution aux communes en 2014, il n'a pas été décidé de purement et simplement revenir sur les montants retenus en 2004 lors du premier transfert mais d'évaluer la restitution en se fondant sur la contribution 2014. Il a été identifié un reste à charge annuel de 597 852 € pour MBA au bénéfice de l'ensemble des communes de l'ancienne CAMVAL, exceptée pour la commune de Saint-Martin-Belle-Roche (manque à gagner).

Face à cette situation, le Président par une lettre du 25 mars 2021 a proposé d'adopter un pacte financier et fiscal qui profitera à toutes les communes.

Sur les 1,5 M€ d'enveloppe totale finalement projetée du pacte, la présente révision des attributions de compensation apportera 597 852 €. Le reste proviendra des efforts de gestion de MBA et de la fiscalité économique perçue.

Cette révision libre implique, conformément à la loi, une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire – adoptée lors de la séance du 10 février 2022 – suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées, soit les communes de l'ex-CAMVAL, adoptée à la majorité simple.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant des attributions de compensation issu de la révision libre pour la commune de SOLUTRE-POUILLY votée par le Conseil Communautaire de MBA et liée au transfert de la contribution SDIS en 2005 et à sa restitution aux communes en 2015. Il précise que la délibération sera notifiée à MBA.

#### **6) DEVIS SIGNAUX GIROD POUR POTELETS**

Monsieur Claude BOURDON a demandé un devis à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la pose de potelets en remplacement des quilles abimées. La commission voirie s'était réunie pour définir l'implantation : 3 vers Mme GOUIN, 2 vers l'église, 2 vers la Courtille pour éviter que les voitures se garent et gênent la circulation des bus scolaires. Le coût s'élève à 1 274,00€ HT (1 528,80€ TTC). Le devis reste en attente pour l'instant.

Monsieur Claude BOURDON va contacter la Direction des Routes et des Infrastructures pour voir s'il serait possible, plutôt que d'installer des potelets devant la Courtille, de matérialiser l'interdiction de stationner par des bandes jaunes. Un rendez-vous avec Monsieur DA COSTA sera organisé.

Monsieur DE YPARRAGUIRRE demande l'autorisation de poser ses pots de fleurs sur la voie publique, il indique que les nouveaux seront moins large que les anciens. Le conseil donne son accord à condition que ceux-ci soient mis en retrait. Les anciens pots de fleurs devront être enlevés et les feuilles des marronniers régulièrement ramassées.

#### **7) DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE AGRICOLE E GAUTHIER RESSINS**

Le Maire présente la demande de subvention du Lycée Agricole Gauthier RESSINS reçue le 8 Février 2022. Un élève de la commune est scolarisé dans cet établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rappelle que, dans un contexte de rigueur budgétaire, il n'attribue pas de subvention. Les seules subventions versées le sont pour la FNACA, les ADMR, Eau Vive Animations.

#### **8) PASSAGE DU TOUR DE SAONE ET LOIRE LE SAMEDI 16 AVRIL 2022**

Le Tour de Saône et Loire, organisé du jeudi 14 au dimanche 17 avril 2022, passera sur la commune le samedi 16 avril pour la 3ème étape : la Chapelle de Guinchay / Chauffailles. Les arrêtés nécessaires pour fermer notamment les petites routes à la circulation, seront pris en temps utile. Afin d'assurer prévention et sécurité, des signaleurs bénévoles sont recherchés. Contacts des responsables sécurité : M Philippe BADIA : 06 24 46 14 99 – Monsieur Gérard BUONO : 06 21 90 08 91.

#### **4) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE**

Suite à l'attribution d'une aide communale pour l'aménagement de sa douche, Madame Anne-Marie GUERIN remercie l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il attend la réponse du Crédit Agricole quant à sa demande d'emprunt, lorsque l'offre sera reçue, elle fera l'objet d'un point au prochain conseil municipal.

Monsieur Alban VOSSION indique que le Grand Site a demandé une étude au Cabinet TIM BOURSIER MOUGENOT pour requalification du parking « Panorama ». La commune a indiqué au Grand Site qu'il sera nécessaire d'avoir une vision d'ensemble sur les parkings à l'échelle de la commune avant de donner son accord ou non sur ce projet.

Une nouvelle version de la charte de gouvernance qui prend en compte les remarques formulées lors de la réunion du 2 mars dernier est à l'étude. Il ressort que le projet est encore trop vague sur les périmètres de décision. De manière concrète, il conviendrait que le Grand site vienne expliquer le plan d'action annuellement à chaque commune qui devra l'adopter ou non. Une nouvelle version modifiée est attendue.

Monsieur Gianni FERRO a participé au conseil d'école du 8 Mars dernier. Durant les dernières périodes de COVID, les enseignantes absentes n'ont pas été remplacées. Les élèves ont raté 15/20 jours d'école ce qui n'est pas sans conséquence sur les apprentissages. Les parents ont apprécié l'aide du SIVOS durant cette période difficile.

Les enseignantes demandent au SIVOS de remplacer des jeux usagers de la maternelle et de la garderie. Enfin, un devis sera demandé à l'entreprise GUILLARD pour l'installation de rideaux dans la salle d'activité de l'école.

Monsieur Gianni FERRO a participé à la réunion du SIGALE du 8 Février dernier. La commune de CHARNAY souhaite qu'une partie des charges fixes soit affectée aux compétences optionnelles et demande également à ce que le nombre de délégués par commune soit revu. Cette demande sera débattue lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Bernard LAPIERRE a prévu une commission bâtiment avec les pompiers afin de réfléchir aux aménagements du futur local. Le chiffrage sera demandé à l'entreprise GUILLARD.

La Commission « bâtiments » se réunira samedi 26 mars prochain à 8H00 en Mairie pour poursuivre le travail d'adressage.

Monsieur Claude BOURDON explique que l'entreprise Jérôme GUERIN a nettoyé la plupart des fossés. Une grille a été volée, ainsi qu'une jardinière en fonte, au cimetière.

L'entreprise d'ARBRAZED a procédé à l'élagage des arbres des cours de l'école et de la garderie, à la Croix Bonnet et à POUILLY à côté de l'Abribus.

L'employé communal, Monsieur Damien MAZUE a réalisé une bordure vers l'arrêt de bus de POUILLY. Monsieur Claude BOURDON soulève la question de son remplacement lors de ses congés d'été. Il conviendra, dans un premier temps, de définir la période de remplacement et les missions puis de rechercher une personne intéressée en CDD.

Madame Céline JACQUOT a participé à la dernière réunion du Syndicat du Hameau de l'Eau Vive. La contribution 2022 de la commune s'élève à 1 460€.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	Excusé
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre	Excusé (pouvoir à M. Claude BOURDON)	Batiste FAVIER	Excusé
TROUILLET Marie-Agnès			

#### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2022/009	Adoption synthèse des tables rondes pour le PLU	2022/012	Inscription de la commune pour le FEDER (dans le cadre de la création d'un espace de loisirs multifonctionnel à l'ancien Centre aéré de la Grange du Bois
2022/010	PLU : groupement de commandes avec la commune de VERGISSON et convention constitutive	2022/013	Adoption du montant révisé des attributions de compensation de la compétence contribution au SDIS
2022/011	Mise à jour du tableau des effectifs		

**La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 5 Avril 022 à 18H30 à la mairie**

La séance est levée à 21H20